

# Faire des Maisons de Parc des lieux d'exemplarité et d'animation du développement durable

## Description :

Le Syndicat mixte du Parc dispose de trois lieux d'accueil de son équipe permanente, répartis sur le territoire : le Manoir du Huisbois à le Wast, le Grand Vannage à Arques, et la Maison du Papier à Esquerdes.

Ces trois lieux accueillent également le public, notamment la Maison du Papier, dont c'est la vocation principale (plus de 20 000 visiteurs par an, essentiellement des jeunes).

Le site d'Arques rejoindra à partir de 2013 les locaux de la Maison du Marais, à Saint-Martin-au-Laërt. Ce bâtiment, construit suivant les critères de Haute Qualité Environnementale par la Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CASO), est spécialement destiné à accueillir le grand public et les scolaires autour des problématiques liées au Marais audomarois et, plus largement, aux milieux humides.

Il constituera donc un centre d'interprétation des actions menées en référence à la charte du Parc.

Le site de le Wast va connaître prochainement une restructuration complète, à la faveur de l'acquisition, déjà effectuée, de propriétés riveraines. Les travaux qui y seront

réalisés répondront aux critères de Haute Performance Énergétique, avec la volonté de faire de cette Maison du Parc un espace démonstratif des techniques de construction et de réhabilitation économes en ressources et en énergie.

Le réaménagement des locaux laissera une grande place aux capacités d'accueil du public et à la présentation d'expositions et d'animations permanentes et temporaires.

La Maison du Papier, lieu d'animations jusqu'ici dédié à cette thématique propre à la vallée de l'Aa, verra son positionnement s'ouvrir plus largement sur les différentes thématiques de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Parmi les pistes de réflexion ouvertes, la création d'un centre permanent d'initiatives pour l'environnement ( CPIE) sera étudiée.

Ces trois lieux serviront donc de points d'appui pour la présentation au grand public des politiques inscrites dans la charte du Parc. Ils seront des lieux privilégiés d'apprentissage des « bonnes pratiques » par l'exemple.

## **Principales actions proposées**

⋮

- Extension et réhabilitation du Manoir du Huisbois, à Le Wast
- Mise en œuvre, sur les trois sites du Syndicat mixte, d'animations, expositions et événements autour des thèmes de la charte du Parc.
- Diffusion dans les équipements partenaires des expositions et événements réalisés pour les maisons du

Parc.

- Création d'animations pédagogiques à destination des scolaires, centres de loisirs et autres groupes.
- Développement, à destination des adultes, de programmes de sensibilisation active aux thèmes et aux valeurs de la charte du Parc.

## **Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :**

Cette mesure est animée par le Syndicat mixte du Parc

## **Territorialisation de la mesure :**

Cette mesure concerne les trois sites du Syndicat mixte.

### **Indicateurs**

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

### **Analyses**

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014